

Retraite : pourquoi il est essentiel de commencer à épargner dès aujourd'hui

Pour beaucoup de salariés, la retraite paraît encore lointaine et les enjeux liés peuvent attendre. Or, les réformes successives des régimes de retraite, l'allongement de l'espérance de vie et les évolutions démographiques rendent une réalité incontournable : les pensions versées demain ne permettront pas de maintenir le niveau de vie dont nous disposons aujourd'hui.

La constitution d'une épargne dédiée n'est donc plus un luxe mais une nécessité.

Préserver son niveau de vie à la retraite

La retraite marque souvent une diminution sensible des revenus et une évolution de la nature des besoins et des dépenses (santé, dépendance, aides diverses aux enfants ou petits-enfants, voyages, loisirs, ou tout simplement maintien du confort de vie). L'objectif de l'épargne retraite n'est donc pas de remplacer les pensions obligatoires, mais de les compléter afin de conserver davantage de liberté financière.

Disposer d'un capital ou de revenus additionnels permet de vivre cette nouvelle étape avec davantage de sérénité, sans devoir renoncer à certains projets ou modifier significativement son mode de vie.

Le temps : le meilleur allié de l'épargne

L'une des idées reçues les plus fréquentes consiste à penser que la retraite se prépare à partir de 50 ans. En réalité, plus l'effort d'épargne débute tôt, plus il est efficace. Grâce aux mécanismes de capitalisation, les sommes investies produisent des revenus qui viennent eux-mêmes accroître progressivement le capital. Le temps devient alors un formidable moteur de création de valeur et permet de surcroît de lisser les phases d'investissement.

La préparation de la retraite concerne donc autant les jeunes actifs que les salariés plus expérimentés, et chaque année gagnée constitue un avantage précieux.

Le PER : une solution simple et attractive

Dans ce contexte, le Plan d'Épargne Retraite (PER) s'est imposé comme l'un des outils les plus efficaces pour préparer l'avenir. Pendant sa constitution, les versements réalisés peuvent, sous certaines conditions, être déduits du revenu imposable (jusqu'à

10% des revenus nets professionnels avec un plafond maximal de 37 680 €, et jusqu'à 87 000 € pour un travailleur indépendant). L'effort d'épargne est ainsi accompagné d'un avantage fiscal immédiat particulièrement attractif. De plus, si le plafond n'est pas atteint (il est cumulable avec celui du conjoint), les montants non utilisés sont reportables sur 3 ans. L'épargne investie sur des supports financiers permet de rechercher une valorisation à long terme, en fonction du profil de risque de chaque investisseur.

Enfin, cette épargne constituée pendant la vie active est disponible au moment de la retraite sous la forme d'un capital, d'une rente ou d'une combinaison des deux.

Une démarche accessible à tous les âges

Que l'on débute sa carrière, que l'on soit en milieu de parcours professionnel ou à quelques années de la retraite, il est toujours pertinent d'engager une réflexion sur ses revenus futurs. L'essentiel est de mettre en place une stratégie adaptée à sa situation, à ses objectifs et à sa capacité d'épargne.

Anticiper sa retraite, c'est avant tout préparer sa liberté future. Parce qu'une pension seule ne suffit pas à maintenir son niveau de vie, l'épargne retraite est un complément indispensable.

Le PER constitue aujourd'hui une réponse particulièrement efficace pour construire progressivement ce capital, bénéficier d'une fiscalité favorable et envisager l'avenir avec confiance. La meilleure retraite n'est pas celle que l'on espère, mais celle que l'on prépare. Si vous êtes titulaire d'un PER, n'oubliez pas de l'abonder avant la fin d'année, et sachez qu'il demeure transférable si vous souhaitez en optimiser la gestion.

Nous sommes à votre disposition pour vous écouter sur ce sujet et vous proposer des solutions adaptées.